Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260729-2026_52-DE

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LE TREHOU

Séance du 29 juillet 2026

Nombre de membres			
En exercice	**Présents**	**Pouvoir**	**Ayant pris part au vote**
15	13	1	14

Date de convocation
27/07/2026
Date d'affichage
31/07/2026

L'an 2026, le 29 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire.

Présents : CANN Joël, AUVRET Stéphane, MILIN Emma, TOBIE Guillaume, LE BOT Fanny, MAZO Isabelle, VAILLANT Nadia, BERDER Patrice, CHATELAIN Morgane-Katell, DELAUNAY René, PITON Benoît, SANQUER Fabien, KEROAS Jean-Marie
Absents :
Absents excusés : FAVRE-TEMPLE Jessica
Excusé(s) ayant donné pouvoir : DE FONSECA Stéphanie (pouvoir à Fanny LE BOT)
A été nommé(e) secrétaire : CHATELAIN Morgane-Katell

2026_52 Rachat par la commune du matériel et du mobilier de la SCIC Fab&Co

M. Guillaume TOBBIE, adjoint aux bâtiments et au commerce expose au conseil municipal que les bilans de fin d'exercice de la SCIC Fab&CO, avant le changement de gérante, ont été finalisés la semaine dernière. Ceux-ci font apparaitre un déficit d'un peu moins de 10 000 €.

Pour le combler et éviter la liquidation, la SCIC Fab&Co a notamment lancé un appel aux dons et invité la population et les usagers à devenir sociétaire en achetant une ou plusieurs parts du capital de la SCIC.

Les usagers et la population ont massivement répondu à cet appel.

Néanmoins afin de sécuriser le matériel et le mobilier liés à l'exploitation du commerce sur la commune, il est proposé au conseil municipal de racheter le matériel et le mobilier actuellement détenus par la SCIC Fab&Co afin que ceux-ci deviennent propriété de la commune.

Selon l'inventaire joint en annexe de la présente délibération, le montant de ce rachat s'élève à 6 456.97 €.

M. le Maire sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote. Le conseil siège alors sous la présidence de M. Stéphane AUVRET, 1er adjoint

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260729-2026_52-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DECIDE de racheter le matériel et le mobilier détenus par la SCIC Fab&Co, selon inventaire annexé à la présente délibération et pour un montant de 6 456.97 €, afin que ceux-ci deviennent propriété de la commune.

-PRECISE qu'à l'appui de cet achat, la commune du Tréhou fera procéder au virement de la somme de 6 456.97 € sur le compte de la SCIC Fab&Co.

Extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance	**Le Maire**
Morgane-Katell CHATELAIN	**Joël CANN**